506

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE.

7 IV 91

Cos Gir F 10244 in 8

DANS la séance du 7 Avril 1791, avant midi, où étoient MM. VITET, Président; FINGUERLIN, COMARMOND, DUVANT, BESSON, DACIER, BRUNET le jeune, Administrateurs; & CHIRAT, Procureur-Général-Syndic,

M. le Procureur-Général-Syndic a dit :

MESSIEURS,

LA Mort vient d'enlever à la Patrie un de ses Libérateurs; au Peuple, le plus ardent défenseur de ses droits; à la Liberté, l'un de ses plus fermes soutiens. La France entière pleure cet Homme illustre qui est mort en servant son pays; & qui, après avoir travaillé si victorieusement à le rendre libre, méritoit de vivre pour le voir heureux. Ainsi, tel est le progrès qu'ont fait dans cet Empire le Patriotisme & les Lumieres, que la mort d'un grand Homme est devenue, en quelque maniere, une calamité publique. Ce deuil

universel, cette consternation profonde imprimée dans toutes les ames, les larmes que tous les François répandent sur la tombe de MIRABEAU : voilà le plus beau monument de sa gloire, l'hommage le plus pur rendu à son génie, l'éloge le plus éclatant d'une constitution dont il a posé le premier les bases indestructibles. Depuis long-temps il marquoit la place qu'il devoit occuper dans l'histoire des Nations; depuis long-temps il devançoit & consacroit le jugement de la postérité.

Qu'il vive à jamais dans la mémoire des Peuples libres! C'est là que doit être son temple. Que la douleur dont nous sommes tous pénétrés, loin d'abattre nos forces, soit pour nous le germe d'une nouvelle émulation! Honorons ce grand Homme, en nous livrant avec un nouveau courage aux importantes fonctions qui nous sont confiées, & en le suivant de loin dans la carriere à laquelle les Électeurs de Paris l'avoient appellé, & où il devoit nous servir de modele! Que tous les Citoyens de ce Département puissent juger des sentiments pénibles dont nous sommes affectés, en voyant leurs Administrateurs Patriotes, rendre à la mémoire de MIRABEAU tous les honneurs qu'on doit à l'un des Héros de la Patrie & de la Liberté!

Je requiers : 1°. Que les Administrateurs de ce Directoire, prennent le deuil pendant huit jours; & que les Corps Administratifs, Sociétés Patriotiques, & tous les Citoyens de ce Département soient invités à le prendre pendant le même temps, pour honorer la mémoire de MIRABEAU l'aîné, Député à l'Assemblée Nationale.

2°. Qu'il soit célébré, dans l'Eglise Métropolitaine, un Service solemnel, auquel seront invités les Corps Administratifs, les Sociétés Patriotiques & les Gardes Nationales de

cette ville ; qu'attendu l'arrivée prochaine de M. LAMOURETTE, Evêque de ce Département, ce Paſteur-Citoyen ſoit prié de faire lui-même cette cérémonie funebre, & d'en indiquer le jour.

3°. Que le préſent Arrêté ſoit imprimé, &c.

Sur quoi, la matiere miſe en délibération, il a été arrêté unanimement, qu'en témoignage de la profonde douleur qu'ils reſſentent de la perte de HONORÉ-RIQUETTI-MIRABEAU, Député à l'Aſſemblée Nationale, & Membre du Directoire du Département de Paris, les Membres compoſant le Directoire de celui de Rhône & Loire, porteront le deuil pendant huit jours, à compter de demain ; que les Corps Adminiſtratifs, les Sociétés Patriotiques, & tous les Citoyens du Département ſont invités à imiter cet exemple.

Que LE DIRECTOIRE fera célébrer, dans l'Egliſe Métropolitaine, un Service ſolemnel, auquel ſeront invités les Corps Adminiſtratifs & Judiciaires ſéants en cette ville, l'Etat-Major de la Garde Nationale & les Sociétés Patriotiques ; que, pour donner plus d'éclat à cette cérémonie funebre & civique, elle ſera différée juſqu'à l'arrivée prochaine de M. LAMOURETTE, Evêque Métropolitain de ce Département, qui ſera invité d'y officier, & qu'elle ſera indiquée par des Affiches.

Signé, VITET, Préſident ; FINGUERLIN, COMARMOND, DUVANT, BESSON, DACIER, BRUNET le jeune, Adminiſtrateurs ; CHIRAT, Procureur-Général-Syndic & FOCARD, Secretaire-Général.

Extrait du Regiſtre des Délibérations du Directoire du Département de Rhône & Loire.

Dans la ſéance du 8 Avril 1791, après midi, où étoient MM. Vitet, Préſident; Finguerlin, Comarmond, Duvant, Besson, Dacier, Brunet le jeune, Adminiſtrateurs; & Chirat, Procureur-Général-Syndic,

Il a été fait lecture d'une Lettre adreſſée au Directoire du Département, par MM. du Diſtrict de Lyon, dans laquelle ces Adminiſtrateurs, après avoir manifeſté, avec une vive ſenſibilité, l'expreſſion de leur douleur ſur la mort de Mirabeau, propoſent de faire un Service où ſe rendroient les trois Corps Adminiſtratifs: ils prient le Directoire de déterminer le jour & l'heure de cette cérémonie. Sur cette Lettre, il a été délibéré, après avoir ouï M. le Procureur-Général-Syndic, que les Corps Adminiſtratifs ſeroient invités à nommer des Commiſſaires, leſquels ſe concerteroient avec ceux du Directoire du Département au lieu de ſes ſéances, pour déterminer les préparatifs de la pompe funebre qui doit avoir lieu.

Signé, VITET, Préſident; FINGUERLIN, COMARMOND, DUVANT, BESSON, DACIER, BRUNET le jeune, Adminiſtrateurs; CHIRAT, Procureur-Général-Syndic; & FOCARD, Secretaire-Général.

Pour extrait collationné.
Focard, Secretaire-Général.

A Lyon, de l'Imprimerie d'Aimé de la Roche, Imprimeur du Département de Rhône & Loire. 1791.